

Ministère de la Promotion de la Femme, République du Mali  
de l'Enfant et de la Famille Un Peuple -Un But -Une foi

SECRETARIAT GENERAL

**EXPOSE LIMINAIRE**  
**De**  
**Madame la ministre de la promotion de**  
**la femme de l'enfant et de la famille**

64<sup>ème</sup> Session du Comité pour l'Elimination  
de la Discrimination à l'Egard des Femmes  
Genève (Suisse)

15 Juillet 2016



**Monsieur le Président**  
**Mesdames, Messieurs les membres du Comité**  
**Mesdames, Messieurs les délégués des Etats**

Je suis très heureuse et fière de prendre la parole devant le Comité des Nations Unies pour l'Élimination de la Discrimination à l'Égard des Femmes afin de m'acquitter avec un réel plaisir d'un devoir qui est celui de présenter devant cette auguste Assemblée le rapport de la République du Mali sur la situation des femmes.

Le Gouvernement du Mali, par ma voix, adresse ses salutations et ses félicitations à vous, Monsieur le Président ainsi qu'à tous les membres du Comité pour votre engagement toujours hardi à la grande cause de droit des femmes.

Madame la présidente, voici maintenant plus de quatre années que le Mali est attendu à cet oral si important quant à la mise en lumière des efforts, des avancées, des défis et contraintes dans le domaine de la promotion et de la protection des droits des femmes.

La présentation de ce rapport intervient dans un contexte particulier marqué par une crise politico-sécuritaire que le Mali a vécu ces deux dernières années.

En effet, comme vous le savez, mon pays a été victime d'une grave crise multidimensionnelle en 2012 qui a interrompu le processus d'élaboration du rapport périodique pour l'élimination

Cette crise a aussi eu des répercussions sur la situation des droits de l'homme malheureusement pas dans le bon sens. La rébellion, l'occupation du nord par les groupes terroristes et djihadistes, de même que le coup d'Etat dans le sud du pays ont mis le Mali dans une situation de précarité des droits de l'homme avec son lot d'exactions et de violations graves des droits de l'homme.

**Vous me permettez de faire une introduction liminaire qui comprendra :**

- **Des généralités sur les politiques maliennes en matière de Genre et de protection des droits de la femme**
- **L'état de mise en œuvre de la CEDEF au terme du présent rapport**
- **La situation actuelle avec ses acquis et la volonté des maliens à mettre au cœur du développement de leur pays les droits économiques sociaux politiques de la Femme.**
- **Les perspectives**

### **1. Les généralités**

L'action du Gouvernement du Mali du à travers le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de l'ensemble des acteurs s'est attelée autour de la Politique Nationale Genre (PNG) avec six axes prioritaires. Ces axes cadrent globalement avec l'agenda 2030 des Nations Unies à travers les ODD et l'agenda 2063 de l'Union Africaine. Il s'agit de :

- la participation politique et leadership Féminin
- l'autonomisation Economique et entrepreneuriat féminin
- la protection des droits des femmes en termes de lutte contre les violences basées sur le genre
- la promotion de la santé de la Reproduction et la planification familiale
- Le genre et la main streaming du genre dans les politiques sectorielles de développement social et économique

- le développement d'un système d'information sociale sur la femme, l'Enfant et la Famille

## **2. L'état de mise en œuvre de la CEDEF au terme du présent rapport**

Pendant ces 20 dernières années , il est permis de constater que l'évolution du MPFEF a été marquée indubitablement par des changements de fonds dans la démarche en conceptualisant les domaines de travail et en leur donnant une signification plus opérationnelle. C'est cela qui a permis de poser les jalons importants dans les domaines d'intervention sur la femme, en notant que les défis étaient grands, les ambitions trop larges et les ressources extrêmement faibles.

Au plan international le Mali a ratifié les principaux instruments juridiques internationaux, généraux et spécifiques, relatifs aux droits de l'Homme. En sus des ratifications le Mali entretient des liens étroits avec l'ensemble des mécanismes et procédures de défense des droits de l'homme des Nations Unies.

Au plan régional, il convient de signaler que le Mali a été premier pays à signer la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le deuxième pays à la ratifier. En outre, le Mali est parmi les cinq pays qui, après avoir ratifié le protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples portant création de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ont reconnu la compétence de ladite Cour.

Il faut aussi noter que le Mali a ratifié l'essentiel des autres instruments juridiques africains dans le domaine des droits de l'homme, notamment la Charte Africaine des Droits de l'Homme et du Bien-être de l'Enfant, le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, le Protocole relatif à la Cour de Justice et des Droits de l'Homme.

## **3. Les mesures pour diminuer l'impact du conflit sur les femmes**

**La situation actuelle avec ses acquis et la volonté des maliens à mettre au cœur du développement de leur pays les droits économiques sociaux politiques de la Femme en rapport avec la reconstruction de la Paix et la cohésion sociale.**

Il ne fait aucun doute que le Mali a subi ces dernières années une des crises les plus profondes de son histoire contemporaine, crise qui a sérieusement secoué les fondements de la société. Il va s'en dire que les femmes et les enfants qui sont les couches les plus vulnérables y ont été les grandes victimes. C'est pourquoi les nouvelles autorités issues des élections de 2013 ont mis en avant le respect des droits de l'homme en particulier les droits de la femme et de l'enfant.

Nonobstant la faiblesse de ses moyens et des plaies issues de la crise le pays se relève petit à petit mais sûrement, à travers la mise en place de programmes de développement et des projets de résilience pour les populations déplacées et réfugiées retournées dans leurs communautés d'origine.

Cependant les résultats atteints et la mobilisation sur les questions de genre et de l'épanouissement de l'enfant permettent d'affirmer que le Gouvernement du Mali a fait de

sérieux progrès pendant cette période ; progrès qui se manifestent dans des domaines clés du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté.

**L'autonomisation de la femme et l'entrepreneuriat féminin pour la lutte contre la pauvreté des femmes à travers la mise en place des programmes d'autonomisation des femmes.** Les réalisations essentielles ont fortement contribué à diminuer l'impact de la crise dans les zones de post conflit et dans les autres régions indirectement Touchées par le conflit pour lutter contre la pauvreté.

- ✚ **Le Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant (FAFE)** a démarré en 2015, est en cours avec une première mise du Gouvernement d'un demi-milliard de FCFA pour couvrir toutes les femmes organisées en entreprises, en groupement ou en association.
- ✚ **Le Programme Plates Formes Multifonctionnelles de lutte contre la Pauvreté** en (2014-2018) a pour objectif d'autonomiser les femmes avec une implantation de 5000 plateformes multifonctionnelles notamment au profit des femmes vivant dans les zones rurales
- ✚ Pour faciliter l'accès des populations aux services sociaux de base du secteur de l'autopromotion de la femme, un programme de construction et de réhabilitation des **Centres d'Autopromotion des Femmes** est en cours de réalisation.
- ✚ **Le renforcement du programme d'appui aux femmes dans le secteur du Karitéet** autres filières porteuses comme facteur de développement de l'entrepreneuriat féminin et la lutte contre la pauvreté.
- ✚ Le renforcement des capacités des associations et groupements féminins à travers des sessions de formation sur les thèmes de développement et l'octroi aux femmes rurales des moyens de production, de transformation des produits locaux de cueillette, d'élevage et de pêche.
- ✚ Plusieurs projets et programmes sur la résilience, l'autonomie et la cohésion sociale entre communautés hôtes et populations déplacées particulièrement les femmes et les filles au Mali, sur le dividende démographique, sur l'assainissement et la protection de l'environnement sont en train de se mettre en place avec l'appui des partenaires techniques et financiers

#### **4. La participation des femmes dans les processus de décision relatifs aux efforts de paix;**

La participation politique des femmes et leadership féminin pour l'amélioration des efforts de promotion de l'égalité des chances d'accès des hommes et des femmes aux fonctions électives et nominatives a été légiférée par :

- ✚ **La Loi N°2015-025 du 18 décembre 2015 portant promotion du genre dans les instances nominatives et électives** fait l'objet d'une grande adhésion des femmes et des

hommes, a procuré un grand respect de la part des partenaires et des amis du Mali à travers le monde. Une campagne d'explication est en cours dans le pays.

**+ Mise en place et fonctionnement de la plateforme de Veille Citoyenne :**

- 14 femmes élues députés ont bénéficié du soutien de ONUFEMMES
- Plaidoyer auprès de 14 partis politiques pour le positionnement des femmes sur les listes électorales
- **Cadre Malien de dialogue interpartis et Démocratie à travers la participation** de 81 leaders politiques

**5. Intégration du Genre dans les Politiques et programmes de développement par l'opérationnalisation des mécanismes institutionnels d'orientation, d'impulsion et de suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre du Mali :**

- Lamise en place du Secrétariat Permanent de la Politique Nationale Genre du Mali des autres organes du mécanisme institutionnel est en cours ;
- Le démarrage du processus d'élaboration du nouveau plan d'action triennal 2016-2018 de la Politique Nationale Genre
- L'Appui aux collectivités pour une meilleure répartition équitable des ressources par la Prise en compte et intégration des priorités des femmes et des filles dans le budget de l'Etat (Ministère des finances et Ministère sectorielle)

**6. La réhabilitation des victimes de violence survenues au cours du conflit**

**La mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali signé le 15 mai 2015 et parachevé le 20 juin 2015 est réalisée à travers le renforcement de la participation des femmes au processus de prévention et de résolution des conflits et la réhabilitation des victimes de violences survenues au cours du conflits.**

- En rapport avec ses engagements internationaux et la protection des victimes de violence le Gouvernement a adopté le plan d'action 2015-2017 de la résolution **1325/2000** du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives à Femmes, Paix et sécurité. Ce PAN de la 1325 vise à :
  - Assurer la prise en compte des droits et des besoins spécifiques des femmes et des filles dans les programmes de consolidation de la paix ;
  - Accroître la participation des femmes dans la prise de décision pour la reconstruction nationale et le relèvement du pouvoir économique.

Les activités du PAN de 1325 actuellement mise en œuvre par les structures gouvernementales et les organisations de la société civile avec l'appui des partenaires techniques et financiers sont :

1. La Prévention des conflits et des violences basées sur le genre ;

2. **La Protection et Réhabilitation des Victimes ;**
3. La Participation et Représentation des femmes ;
4. La Promotion du Genre et de la Femme ;
5. La Coordination et Suivi-Evaluation des activités

**La Protection et Réhabilitation des Victimes** concernent essentiellement à :

- Renforcer les dispositifs juridiques pour lutter contre l'impunité des auteurs des VBG liées aux conflits armés.
- Améliorer et renforcer les mécanismes de prise en charge et de protection des survivants (es) des VBG liées aux conflits armés
- Renforcer la participation des femmes dans le secteur de la défense et de la sécurité

## **7. Les mesures pour éliminer les pratiques néfastes, dont l'excision, les mariages forcés et les mariages précoces;**

**La Protection des droits de la femme et de la fille se fait à travers la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) entre autres réalisations :**

- Le processus de mise en place des dispositifs communautaires de régulation et de prévention des conflits conjugaux, des abus et violence sur les femmes est en cours ;
- L'organisation des sessions de formation des femmes sur les mécanismes de protection des droits de la femme et sur les violences basées sur le genre
- Mise en place de ligne verte N°80 333 au niveau de la police nationale disponible 24h/24h
- La prise en charge des femmes atteintes de fistules et de complications de la pratique de l'excision à travers le traitement médical, les activités génératrices de revenus.
- L'organisation de campagne de sensibilisation et d'information pour la lutte contre le mariage de l'enfant lancée en cours,
- La campagne de lutte contre la pratique de l'excision a certes porté des résultats en termes de diminution chez les enfants.
- Des plaidoyers de haut niveau tenu auprès des députés et des présidents des institutions de la république
- Au Plan juridique et programmatique :
  - un projet de loi sur la lutte contre les VBG est en cours de rédaction
  - Le projet de code de promotion et de protection de l'enfant est en cours d'adoption
  - Les politiques et programmes de promotion de l'enfant et de la famille ont été adoptés en 2015 par le Gouvernement. Leur application a connu un démarrage
- le projet d'érection du Programme National de lutte contre l'excision en un programme plus cohérent de lutte contre les VBG

## **8. Les mesures pour améliorer les taux d'inscription et d'assiduité scolaires des filles;**

**Sur le plan éducatif**, des progrès ont été réalisés dans le préscolaire (20 295 garçons contre 20 927 filles pour l'année scolaire 2008-2009, soit 49% pour les garçons et 51 % pour les filles) mais reste faible en terme de taux brut de scolarisation des filles au primaire de l'éducation nationale (91,2% garçons contre 73,0% filles).

La grande majorité des filles et des femmes sont victimes d'abandons scolaires massifs et de l'analphabétisme et que l'Etat doit fournir des efforts pour le maintien des filles à l'école et les autres ordres d'enseignement et particulièrement l'enseignement secondaire et professionnel et supérieur.

Une stratégie nationale de scolarisation des filles est en cours, avec la création de la direction nationale de la solarisation. Des efforts d'encouragements à travers l'octroi de bourses maman, dans les zones de grande pauvreté

Des projets sont en cours pour assurer le maintien des filles à l'école en améliorant les revenus des parents notamment les mamans et en initiant des projets d'autonomisation des filles adolescentes, le renforcement de la santé de la reproduction et la lutte contre les mariages précoces

### **9. Des mesures transitoires de protection des droits de la femme :**

- ✚ La création de la Commission Justice, Vérité et Réconciliation dans le cadre de la justice transitionnelle

### **10. Les Perspectives**

Les priorités sont érigées 10 axes de perspectives pour les prochaines années qui devons voir le département s'engager dans de véritables réformes institutionnelles à l'effet de se donner un cadre de développement et d'investissement sectoriel. Il s'agit :

- a) **Développer les services sociaux de Base par le renforcement des Maisons de la Femmes et de l'Enfant et les Centres d'autopromotion de la Femme**
- b) **Promouvoir l'autonomisation économique de la femme et l'entreprenariat féminin à travers :**
- c) **De la participation de la femme à la vie publique et politique par la promotion du genre dans les instances nominatives et électives: 30% des femmes dans les instances de décision électives et nominatives**
- d) **De la participation de la femme dans la paix et sécurité et la cohésion sociale par :**
  - la recherche de la paix et la sécurité
  - la consolidation de la paix
  - le renforcement de la cohésion sociale
- e) **l'accompagnement de la sante de la mère et de l'enfant à travers :**
  - la santé reproductive des Adolescents

- la nutrition
  - la vaccination
  - la fréquentation des centres de santé
- e) **de développer les ressources humaines à travers le renforcement des capacités et le recrutement en qualité**
- f) **de développer le partenariat:**
- Local & national
  - Coopération bilatérale
  - Coopération multilatérale
  - Coopération décentralisée
- g) **Du développement institutionnel**
- Réformes institutionnelles
  - Mobilisations des ressources
- h) **Du développement d'un système d'informationsur la femme, l'enfant et la famille**
- i) **Du développement d'un plan de communication pour le plaidoyer, la communication institutionnelle et le la mobilisation sociale**

Bamako le 15 juillet 2016